Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DIRECTIVE 2002/3/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

du 12 février 2002

relative à l'ozone dans l'air ambiant

(JO L 67 du 9.3.2002, p. 14)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008	L 152	1	11.6.2008

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2002L0003:20080611:FR:PDF